Image not found or type unknown

CERTIFICAT DE CONFORMITE EUROPEEN

Par **MATTEI CED**, le **29/03/2017** à **17:31**

Bonjour,
je souhaite obtenir un certificat de conformité Europeen en prévision de la vente de mon véhicule.
Celui-ci ne doit subir aucunes modifications pour être immatriculé en France.
Le représentant des motos Triumph en France m'annonce qu'il faut payer pour obtenir ce document.
Est ce normal?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés